

**MAIRIE DE SOULAN**

# **AVIS**

## **Pour une commune propre !**

Il est demandé aux habitants de débarrasser les dépôts sauvages qui sont sur leurs terrains ou qu'ils auraient déposés sur des espaces publics.

Ces dépôts sont interdits et tombent sous le coup de la loi.

Ces dépôts ayant été recensés, des procédures seront menées envers les contrevenants si aucun effort n'est constaté.

Le maire